

OUGNEY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Ogneyum, Ugneyum, Ugney, Ogne, Oigne, Oigny, Oygny, Oigney, Ongney, Oogney,

Village de l'arrondissement de Dole ; canton, perception et bureau de poste de Gendrey ; succursale ; à 8 km de Gendrey, 28 de Dole et 80 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 240^m.

Le territoire est limité au nord par Vitreux et la rivière de l'Ognon qui le sépare de Bresilley (Haute-Saône), au sud par Gendrey et Saligney, à l'est par Vitreux et Taxenne, à l'ouest par Thervay et Saligney. La Tuilerie et la Grange-Ronde font partie de la commune.

Il est traversé par les routes dép. n° 11, de Besançon à Dijon, et 25, de Saint-Vit à Ougney ; par le chemin de grande communication n° 10, d'Ougney à Dole ; par le chemin vicinal tirant à Bresilley ; par la rivière de l'Ognon qu'on traverse à l'aide d'un bac, et par le ruisseau de la fontaine des Quatre-Seigneurs.

Le village est situé au pied d'un coteau sur le bord de la route de Dijon à Besançon. Les maisons sont groupées, construites en pierre, couvertes en tuiles et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 356 habitants; en 1846, 387 ; en 1851, 384, dont 194 hommes et 190 femmes ; population spécifique par km carré, 53 habitants ; 89 maisons; 101 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792 ; ceux antérieurs sont à Vitreux.

Vocable : saint Denis. Paroisse de Vitreux.

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales, a reçu les cotes 3 E 5838 à 5844, 3 E 3832, 3 E 8578, 3 E 9407 à 9409 et 3 E 13603. Tables décennales : 3 E 1212 à 1220. Microfilmé sous les cotes 5 Mi 843, 5 Mi 821, 5 Mi 1276, 2 Mi 1126, 2 Mi 2142 et 2143, 5 Mi 10 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1818 : surface territoriale : 714^h divisés en 3489 parcelles que possèdent 244 propriétaires, dont 131 forains ; surface imposable 696^h, savoir : 366 en terres labourables, 155 en bois, 84 en prés, 66 en vignes, 15 en friches, murgers et mares, 2^h 84^a en sol et aisances de bâtiments, 2^h 58^a en jardins, 2^h 29^a en pâtures et 1^h 08^a en vergers, d'un revenu cadastral de 22.317 fr. ; contributions directes en principal 2284 fr.

Le sol, très accidenté et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des fruits, des vins rouges et blancs de médiocre qualité, du foin, des fourrages artificiels, peu de seigle, de betteraves et de carottes fourragères. On exporte le quart des céréales et le cinquième des vins. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 75 cent, pour 0/0.



On élève dans la commune des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des volailles ; 15 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne non exploitée, de riches mines de fer en roche, concédées à M. Charlier, député, et à M. Carron, dont les produits sont exportés dans un rayon de quarante-cinq lieues ; de la pierre ordinaire à bâtir, de taille et à chaux, et des sablières exploitées pour l'usage des faïenceries.

Les patentables sont : 2 cordonniers ; 1 charron, 1 maréchal-ferrant, 1 marchand épicier et mercier, 1 menuisier, 2 aubergistes et 1 mercier.

Il y a une tuilerie et un four à chaux appartenant à M^{lle} Domet de Mont, qui occupe six ouvriers, et dont les produits sont de première qualité ; un pressoir à manège, et un moulin à farine à trois tournants.

L'agriculture, l'extraction et le transport du minerai de fer forment la principale ressource des habitants. Ougney, Pagney et Vitreux forment un gîte d'étapes.

Biens communaux : une église neuve ; un cimetière autour de l'ancienne église ; un presbytère ; une maison commune renfermant le logement de l'instituteur ; la salle d'étude, fréquentée en hiver par 32 garçons et 28 filles, occupe une maison louée ; deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs ; une jolie promenade emplantée d'arbres, et 39^h 79^a de friches, pâtures et bois, d'un revenu cadastral de 178 fr.

Bois communaux : 30^h ; coupe annuelle 90^a.

Budget : recettes ordinaires 2.159 fr. ; dépenses ordinaires 2.159 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Ougney, *Oigne*, semble tirer son nom du voisinage de la rivière qui limite son territoire. Il se trouvait sur la voie romaine conduisant de Besançon à Dijon. On a reconnu au *Murot*, sur *Bresilley* et à la *Grange-Ronde*, des fondations d'édifices, des murs ayant jusqu'à trois mètres d'épaisseur, des tuiles et des briques romaines. On rencontre aussi des médailles et des armes antiques sur le bord du ruisseau des Quatre-Seigneurs. Il est probable qu'une colonne milliaire s'élevait dans le lieu dit à la *Pierre*. Les découvertes de mosaïques, d'hypocaustes, de statuettes à Jallerange, Pagney et Vitreux, ne laissent aucun doute sur l'existence de nombreuses et riches villas sur les rives de l'Ognon.

Un voile épais couvre l'histoire d'Ougney jusqu'au XI^e siècle. Les chartes de fondation de l'abbaye d'Acéy nous le montrent tout à coup peuplé de familles nobles et d'hommes libres possédant presque tout le territoire à titre de franc-alleu.

Parmi les premiers bienfaiteurs d'Acéy, on voit figurer, avant 1137, les noms de Gérard, Ponce, Guichard, Aluz, Aymon, Guillaume, Odilon, Eric, Humbert, Bérenger, Béatrix, Payen, Étienne, Guy, Robert, Payenne, Chrétienne, Marie et Ameline d'Ougney. La plupart de ces seigneurs, qualifiés de chevaliers, donnaient tout ce qu'ils avaient dans le district de l'abbaye en terres, prés, forêts, dîmes et pêches, avouant que ces biens avaient appartenu à l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, ce qui prouvait que leur possession n'était pas très légitime.

Les hommes libres habitant Ougney qui firent donation, sur l'autel de Saint-Pierre, de leurs alleux situés dans ce village, après en avoir délibéré entre eux, furent Huo, Étienne de Cray, Vicard, Hubert, Odon Bordel, Aluz, Henri, Fulcon, Humbert Beaufort, Étienne de Valnose et Payen le Pelez. Les sires de Pesmes, d'Estrabonne, d'Apremont, Fromont de Chaumerchenne, donnèrent aussi à l'abbaye ce qu'ils avaient à Ougney.

Elisabeth, sœur de Raynaud III, comte de Bourgogne, et de Guillaume, comte d'Auxonne, avait été apanagée dans la vallée de l'Ognon. Elle porta ses biens en dot à Hugues, comte de Champagne. De son

mariage naquit un seul fils du nom d'Odon, dont Hugues de Champagne crut devoir désavouer la paternité, d'après les conseils de ses médecins.



Odon de Champagne, déshérité par son père, vint fixer sa demeure à la cour du comte Raynaud III, son oncle, et épousa Sibille de Châtillon, fille de Jobert de Châtillon, vicomte de Dijon, et de Gertrude de Beaune. Il entra en guerre avec les religieux d'Accey et leur causa des dommages évalués à plus de trois cent cinquante livres, somme énorme pour le temps. Touché de repentir, il avoua enfin en plein chapitre qu'il n'avait d'autres droits à Ougney que ceux attachés à son titre d'avoué et de gardien de l'abbaye.

Odon de Champagne, déshérité par son père, vint fixer sa demeure à la cour du comte Raynaud III, son oncle, et épousa Sibille de Châtillon, fille de Jobert de Châtillon, vicomte de Dijon, et de Gertrude de Beaune. Il entra en guerre avec les religieux d'Accey et leur causa des dommages évalués à plus de trois cent cinquante livres, somme énorme pour le temps. Touché de repentir, il avoua enfin en plein chapitre qu'il n'avait d'autres droits à Ougney que ceux attachés à son titre d'avoué et de gardien de l'abbaye.

Odon de Champlite, son fils aîné, au mépris de cette reconnaissance formelle, se permit d'établir un marché à Ougney et d'y faire construire un château. Les religieux portèrent leurs plaintes au pape, qui envoya aussitôt à Manassès, évêque de Langres, et à Milon, abbé de Saint-Étienne de Dijon, tous les pouvoirs nécessaires pour statuer sur cette difficulté. Les deux commissaires se rendirent à l'abbaye et firent citer Odon de Champlite (de Chalenti) à comparaître devant eux ; mais il fit défaut. Les moines produisirent différents témoins qui attestèrent avoir entendu la déclaration qui avait été faite par Odon de Champagne. Manassès et son collègue décidèrent alors, par une sentence rendue en 1183, que le marché serait supprimé et le château détruit. Nous ne savons si cette condamnation fut exécutée ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'Odon, seigneur de Champlite, partit en 1212 pour la Terre-Sainte, afin de racheter ses péchés, et que le château existait encore en 1278.

En 1210, Guillaume, doyen de Saint-Jean de Besançon, et son chapitre, donnèrent à Accey le vaste terrain qu'ils possédaient à Ougney, appelé la *terre de Saint-Étienne*, sous la seule réserve d'un cens de treize sols, et à charge de respecter les concessions qui auraient été faites précédemment à des particuliers. En 1215, Odon, prévôt d'Ougney, Naas, Chrétien, Guy le Jorens, Pierre, archer, Hugues, fils de Ferrand, et Barthélémy, fils de Vingard, abandonnèrent à ce monastère tout ce qu'ils tenaient de la terre de Saint-Étienne. Le prévôt Odon fut autorisé à laisser subsister la maison qu'il avait sur cette terre tant qu'il serait l'ami et le fidèle de l'abbé, et Chrétien à jouir de son meix aussi longtemps que cela conviendrait aux religieux.

Seigneurie : Ougney, Pagney et Vitreux formaient une châellenie en haute, moyenne et basse justice, administrée par un bailli, trois prévôts, plusieurs maires et un greffier. Le signe patibulaire pour l'exécution de» criminels était dans le lieu dit aux *Fourches*. Le bac de Breslilly était soumis à un péage dont les produits se partageaient entre l'abbé d'Accey et les sires d'Estrabonne.

Seigneurs : Par son testament du mois de mars 1278 (n. st.), Alix, comtesse palatine de Bourgogne, ordonna que ses exécuteurs testamentaires tiendraient en leurs mains la châellenie de Dole, sauf Lavans et Ougney, pour acquitter ses dettes et ses aumônes. Otton V, fils aîné de cette princesse, donna, au mois d'avril 1283 (n. st.), à Jean Grilly, chevalier, sa maison d'Ougney pour cent cinquante livres qu'il lui devait. *Gaillard*, sire d'Ougney, s'étant permis d'exhausser la chaussée de l'étang qui était derrière son château et d'inonder ainsi les champs des religieux d'Accey, fut poursuivi par ces derniers en dommages-intérêts. Jean de Brans, chanoine d'Avallon, Besançon de Courchapon, prévôt de Gendrey, et Huguenot Bevêt, châtelain d'Ougney, choisis pour arbitres, rendirent, en 1327, une sentence par laquelle le sire d'Ougney fut autorisé à maintenir la chaussée telle qu'elle était établie, à charge de payer un cens annuel de trente-deux sols estevenants affecté sur l'étang et le moulin.

On ignore comment Ougney passa dans la maison de Rye. Les moines réclamèrent à Mathée de Rye, chevalier, seigneur de Balançon, non-seulement les arrérages échus depuis plusieurs années de cette rente de trente-deux sols, mais encore les chevaux et les harnais qui avaient été offerts à l'église d'Accey aux



obsèques de Jean de Rye, son père, ainsi que le lit, les couvertures, les oreillers et les autres garnitures du lit du défunt, et deux cents livres de cire prêtées le jour des funérailles. Mathée de Rye, après avoir fait quelque difficulté d'admettre ces demandes, s'obligea, par un traité du 19 août 1411, à payer la rente et à donner cent livres pour la valeur des autres objets.

Par son testament de l'an 1417, Mathée de Rye attribua Ougney à Louise, sa fille, veuve d'Étienne de Salins, chevalier, seigneur de Poupet.

Guigone, fille d'Étienne de Salins, épousa, au château de Lons-le-Saunier, le 8 décembre 1423, Nicolas Rollin d'Autun, chancelier du duc de Bourgogne et chef de ses conseils. Louise de Salins, sa mère, lui fit donation, en faveur de ce mariage, de la terre d'Ougney, sous réserve de l'usufruit pendant sa vie et avec faculté d'assigner une somme de cinq cents francs sur ce domaine en faveur d'Antoine, l'une de ses filles, pour lui servir de dot. A ce contrat assistaient Louis de Chalon, prince d'Orange, Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey, Jean de Rye, seigneur de Balançon, et Jean de Vaudrey, seigneur de Courlaoux. Nicolas Rollin fit bâtir un beau château à Ougney et l'habita souvent.

Le 14 août 1526, Claude Marinier, docteur ès-droits, bailli d'Ougney pour Louis Rollin, chevalier, seigneur d'Eimeries, petit-fils de Nicolas Rollin, reconnut les différents cens donnés par les seigneurs d'Ougney aux religieux d'Acéy. Après la mort de Louis Rollin, Ougney retomba en la possession des seigneurs de la maison de Rye. De Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, mort en 1636, ce fief passa aux seigneurs de Varenbon, puis à Ferdinand-François, comte de Poitiers. Marie-Élisabeth-Philippine de Poitiers le porta en dot à Guy Michel de Durfort de Lorges, duc de Randan, maréchal-de-camp dans les armées du roi et son lieutenant général en Franche-Comté. Ce seigneur consentit, en 1741, à ce que l'abbé d'Acéy jouît du droit de chasse à Ougney, à condition que lui-même pourrait chasser sur la grange du Colombier et au Val Saint-Jean. M. le duc de Choiseul a été le dernier possesseur de cette terre, qui fut vendue nationalement en 1794.

Château : Le château primitif d'Ougney fut bâti, en 1180, par Odon de Champagne, comte de Champlite. Celui qu'érigea Nicolas Rollin, de 1422 à 1453, était situé au centre du village, proche du ruisseau. La Trémouille, général en chef des armées de Louis XI, après avoir pris Marnay, le 14 avril 1477, traversa l'Ognon, assiégea cette forteresse et s'en rendit maître, malgré l'héroïque défense des habitants. Ce château, rétabli au XVI^e siècle, subit un nouveau siège en 1636. Dès que le conseiller de Champvans fut averti de la reddition de Pesmes et de Balançon, il résolut de veiller à la conservation des autres places. Marc de Montaigu, seigneur de Vallefin, fut chargé de la défense du château d'Ougney. Il parvint, par son énergie et son courage, à repousser l'attaque du marquis de la Meilleraie, et resta maître de cette position. Il ne subsiste de ces constructions qu'un donjon de 17^m de diamètre, le tronçon d'une tour quadrangulaire et des pans de murs de 3^m d'épaisseur. On a trouvé dans les environs un grand nombre de squelettes humains. Un moulin banal pour Ougney, Pagny et Vitreux, était construit sur le bord d'un étang qui se trouvait derrière le château.

Fief de prévôté : Une famille noble, issue des sires d'Estrabonne, possédait, à titre héréditaire, les offices de châtelain, de prévôt et de maire d'Ougney et portait le nom de ce village. Elle se divisa en plusieurs branches qui ne se distinguaient que par des surnoms. Girard, Guillaume et Ponce d'Ougney, frères, se qualifiaient tous trois de chevaliers en 1137. Ce fief passa dans la maison de Marinier et fut acquis, en 1652, moitié par les jésuites de Salins et moitié par Guillaume Matherot, conseiller au parlement de Dole. La maison seigneuriale, précédée d'un portail et flanquée d'une tour quadrangulaire, appartient actuellement à M. Besson, capitaine de chasseurs en activité de service. Les Ursulines de Besançon possédaient aussi un domaine à Ougney, mais aucun droit féodal n'y était attaché.

Grange-Ronde : Cette belle propriété appartenait à l'abbaye d'Acéy et figure déjà sous le nom de *Grangea Rotunda* dans une bulle du pape Lucius III, de l'an 1182.

Église : Ougney dépendait de la paroisse de Vitreux. Il y avait une chapelle à une seule nef au sud-est du village, dédiée à saint Antide, qui fut érigée en succursale en 1808. L'église actuelle a été bâtie en 1812 et

est dédiée à saint Denis. Sa construction est due à la piété des fidèles, qui ont fourni de nombreuses corvées, et à la munificence de MM. Thiébaud, chanoine à Besançon, Bardenet, aumônier de l'abbaye d'Acey, et Brenot, curé d'Ougney. Cet édifice se compose d'un clocher couronné par une flèche octogonale, d'une nef, de deux chapelles, d'un sanctuaire et d'une sacristie. On y remarque quelques tableaux assez bons, la table de communion et les autels des chapelles.



Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole par M. Marquiset. — Archives de la préfecture du Jura.